

TABLE DES MATIERES

I.-	INTRODUCTION : LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE ET LE DROIT INTERNATIONAL	5
	A. Droit international public et relations internationales	6
	B. Le rôle des Etats-Unis dans certains domaines du droit international	9
	1. Les traités multilatéraux	9
	2. Le droit du recours à la force	11
	a) La période précédent le 11 septembre 2001	12
	b) La période postérieure au 11 septembre 2001	15
	3. Le droit international économique	17
	C. Raisons du rôle contemporain des Etats-Unis	18
	D. Dix thèses	22
II.-	L'EMPLOI PREVENTIF DE LA FORCE ARMEE ET LA LIQUIDATION PREVENTIVE D'INDIVIDUS	23
	A. La doctrine Bush et la politique israélienne de « liquidation ciblée »	23
	B. Obstacles à une discussion fructueuse	24
	C. Terminologie et contexte	25
	D. Le degré de danger requis	26
	1. Deux stratégies pour modifier le degré de danger requis	27
	2. Les implications d'un élargissement du concept d'immédiateté	28
	3. Raisons pour retenir la notion classique de l'immédiateté	29
	E. Les dimensions d'un changement possible	30
	F. Raisons possibles pour un changement de l'ordre juridique international	31
	1. Protection de la vie d'innocents	31
	2. Armes de destruction massive	32
	3. Actes terroristes contre les individus	33
	a) Le terrorisme comme forme d'action similaire à la guerre	34
	b) La situation ambiguë des territoires occupés	34
	G. Les Etats-Unis et Israël sont-ils des cas spéciaux ?	36
	H. Conclusion	38
III.-	GUANTANAMO ET LES CONVENTIONS DE GENEVE	39
	A. La question de la nécessité d'une réforme des Conventions de Genève	39

GEORG NOLTE

B. Prise de position des Etats-Unis et critiques de cette position	40
C. Que faire ?	42
1. Sur la lex lata	42
2. Être disposé à engager une discussion de lege ferenda	43
a) Le danger d'un affaiblissement du droit positif	44
b) Le traitement des prisonniers soupçonnés d'être membres d'Al-Qaida	44
c) Le traitement des prisonniers soupçonnés d'être des Talibans	46
d) Aboutir à un engagement des Etats-Unis	46
D. Le détachement des Etats-Unis de leurs engagements juridiques ?	47
IV.- DIGRESSION : UN DEBAT AMICAL SUR LA POLITIQUE DES DROITS DE L'HOMME DES ETATS-UNIS	49
V.- LES ETATS-UNIS ET LA COUR PENALE INTERNATIONALE	67
A. La CPI et le débat sur l'unilatéralisme des Etats-Unis	67
B. Le rôle des Etats-Unis dans les négociations de la CPI	69
1. Questions principales et secondaires	79
2. L'indépendance de la Cour	70
3. Le rôle du Conseil de sécurité des Nations unies	71
4. Le Procureur indépendant	72
5. Les conditions préalables à l'exercice de la compétence	73
C. Les questions fondamentales pour les Etats-Unis et les autres Etats	75
1. La situation politique intérieure aux Etats-Unis	75
2. Perceptions du rôle des Etats-Unis dans les affaires internationales	77
3. La conduite des négociations par les Etats-Unis	79
D. L'évaluation des intérêts nationaux	79
1. Le noyau des intérêts nationaux américains	80
a) Protection contre toute poursuite illégitime	80
b) La liberté d'action ou les opérations militaires d'autodéfense	81
c) La préservation de la souveraineté et des structures constitutionnelles	82
d) La reconnaissance du leadership américain	83
2. Les intérêts nationaux américains au sens large	84
a) La prévention et la punition des crimes internationaux	84
b) La liberté d'action dans des opérations humanitaires	84
c) Absence d'abus par les autres	85
d) La préservation du rôle reconnu de leadership	85
E. Les intentions des autres Etats et leurs intérêts nationaux	86
F. Conclusion	88

Le droit international face au défi américain

VI.- CONCLUSION : LE CARACTERE DU DROIT INTERNATIONAL CHANGE-T-IL ?	91
A. Considérations préliminaires	91
B. Le « caractère » du droit international	92
C. Evaluations de fait et politiques	92
D. L'Etat du droit international aujourd'hui	93
1. Deux modèles	93
2. Le droit conventionnel	94
3. La sphère juridictionnelle des Etats	94
4. Les droits de l'homme	95
E. La prolifération comme possible problème clef dans l'avenir	96
1. La signification du problème de la prolifération	96
2. Le besoin d'institutionnalisation	96
3. Le scepticisme américain à l'encontre des institutions internationales	96
4. Agir au-delà des modèles traditionnels : l'activisme du Conseil de sécurité	97
5. Possibles objections	98
F. Observations finales	98